

Le mercredi 9 mars 2005

PAR COURRIEL

Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada
3454, rue Stanley, n° 6
Montréal (Québec)
H3A 1R8

À l'attention de : Anthony M. Hoffmann
Coordonnateur national
Stratégie de droit commercial

Objet : Présentation du rapport sur le Projet national concernant les recours collectifs

Monsieur,

L'automne dernier, M^{me} Jennifer Babe, présidente du Comité de la stratégie de droit commercial de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada, m'invitait à diriger un projet national concernant les recours collectifs, dont le but serait de préparer un rapport de 25 pages au plus sur les questions nationales et intergouvernementales touchant les recours collectifs au Canada et de recommander, le cas échéant, des modifications à apporter à la *Loi uniforme sur les recours collectifs* (ci-après la *Loi uniforme*).

Avec l'aide de M^{me} Babe, j'ai formé un comité composé d'avocats praticiens et d'universitaires provenant de plusieurs administrations canadiennes et dotés de compétences spécialisées en recours collectif, conflits de loi, droit constitutionnel, procédure civile et dans de nombreux autres domaines pertinents.

Veillez trouver ci-joint le rapport commandé, que nous soumettons à votre examen. Il s'intitule « Rapport du Comité de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada sur les recours collectifs et les questions intergouvernementales connexes : Contexte, analyse et recommandations ». Vous remarquerez que nos recommandations visant des modifications législatives figurent dans la première section de fond et sont suivies de l'analyse. Vu la subtilité et l'importance des enjeux, et compte tenu des contraintes de temps, nos recommandations n'ont pas pour but de donner la terminologie précise des modifications que nous proposons d'apporter à la *Loi uniforme*, mais nous avons choisi ces termes avec un soin extrême et, à mon avis, il serait très facile de les appliquer à cette loi. À titre de directeur du projet, je suis fort heureux de passer maintenant à l'étape suivante, qui consistera à peaufiner le libellé législatif et peut-être à ajouter un bref commentaire aux modifications. Plusieurs des membres du Comité se montrent intéressés à participer à ce travail en supposant, bien sûr, que la CHLC veuille voir le projet se poursuivre.

J'aimerais profiter de l'occasion pour remercier M^{me} Babe et vous-même, ainsi que vos autres collègues de la CHLC, d'avoir coordonné le projet avec une telle souplesse et une telle efficacité. Je tiens aussi à remercier les membres du Comité, qui ont travaillé très fort ces derniers mois à effectuer des recherches et des analyses et à débattre des questions complexes et délicates.

En terminant, je voudrais vous exprimer mon humble avis en vous disant que l'analyse et les recommandations contenues dans le Rapport, si elles sont acceptées, auront une influence profonde et positive sur la conduite des recours collectifs à l'échelle nationale et intergouvernementale au Canada.

Si vous avez des questions à poser sur la forme ou la teneur du Rapport, n'hésitez pas à me téléphoner ou à m'écrire.

Agréez, monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Lawson Lundell LLP

Rodney L. Hayley

RLH/tym

p.j.

cc. Dominique D'Allaire
Geoffrey Aylward
Jennifer Babe
Ward Branch
Chris Dafoe
Aldé Frenette
Craig Jones
Stephen Lamont
Peter Lown, c.r.
Andrew Roman
Geneviève Saumier
Paul Vickery, c.r.
Janet Walker
Garry Watson, c.r.